

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 juin 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1980)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC55

présenté par  
Mme Brugnera, rapporteure

-----

**ARTICLE 3**

I. – À l’alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« France »,

insérer les mots :

« , dans un autre État membre de l’Union européenne ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« un »,

insérer le mot :

« autre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.